Ministère de l'Économie, des Finances, de la Dette et des Participations, Chargé de la Lutte contre la Vie Chère.

Communiqué de presse

Libreville, le 12 novembre 2026 – Le Ministre de l'Économie, des Finances, de la Dette et des Participations, chargé de la Lutte contre la Vie Chère, Monsieur Thierry MINKO, a pris part, ce jour, à une séance de travail présidée par Madame Laurence NDONG, Ministre de la Fonction Publique et du Renforcement des Capacités, à son cabinet.

Cette rencontre, à laquelle ont également pris part les Directeurs généraux des Douanes et Droits Indirects, de la Comptabilité Publique et du Trésor, des Impôts et de la Fonction publique, s'inscrit dans le cadre des réflexions engagées par le Gouvernement pour améliorer la gestion des ressources humaines de l'État et assurer une meilleure maîtrise de la masse salariale.

Au cœur des échanges figuraient les procédures de recrutement, l'organisation des concours administratifs et la gestion des stages professionnels, autant de mécanismes dont les incidences financières nécessitent une meilleure coordination entre les administrations compétentes.

À travers deux communications techniques, Madame le Ministre de la Fonction Publique a rappelé le cadre réglementaire applicable à ces différentes procédures, en insistant notamment sur la planification des besoins en personnel, le respect des circuits administratifs et les conditions statutaires encadrant les mises en stage.

Intervenant à cette occasion, Monsieur Thierry MINKO a souligné la nécessité d'intégrer systématiquement les implications budgétaires dans les décisions relatives à la gestion des ressources humaines, notamment en matière de recrutement, de mise en stage et de reclassement des agents publics.

Le membre du Gouvernement a particulièrement insisté sur l'importance d'une gestion prévisionnelle des effectifs, permettant de mettre en cohérence les besoins exprimés par les administrations avec les capacités financières de l'État. En effet, les actes de gestion des carrières, au-delà de leur portée administrative, génèrent des engagements financiers qui doivent être anticipés et maîtrisés.

Cette approche constitue un levier essentiel pour préserver les équilibres budgétaires, tout en garantissant aux administrations les ressources humaines nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Au terme de cette concertation, les deux départements ministériels ont convenu de la mise en place d'une commission mixte entre les ministères chargés de la Fonction publique et de l'Économie. Cette instance sera chargée d'examiner, avec chaque Direction générale, les besoins en recrutement

et en renforcement des capacités, d'évaluer les perspectives d'évolution des carrières et d'en apprécier les incidences financières.

Cette démarche permettra notamment de disposer d'une meilleure visibilité sur les besoins en personnel, d'améliorer la programmation des recrutements et des mises en stage, tout en assurant une maîtrise accrue des engagements budgétaires de l'État.

Par ailleurs, des sessions de renforcement des capacités seront organisées au profit des responsables des ressources humaines des différentes Directions générales. Elles viseront à harmoniser les pratiques administratives et à renforcer la maîtrise des procédures encadrant la gestion des effectifs et des carrières.

Cette concertation traduit la volonté des deux membres du Gouvernement de renforcer la complémentarité entre la gestion administrative des ressources humaines et la gestion des finances publiques.

Elle s'inscrit dans la dynamique de modernisation de l'administration impulsée par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, Son Excellence Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA, et participe à l'ambition de bâtir une administration plus performante, fondée sur une gestion rigoureuse, anticipative et soutenable des ressources publiques.

.

FIN